

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot,

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 5 Avril.

Le protocole proposé à Londres par la Russie et l'Angleterre est signé. Partout, on apprendra avec joie la conclusion des négociations qui se suivaient, dans le but de maintenir et de fortifier l'entente des six grandes puissances garantes sur les affaires d'Orient. Cette entente n'est peut-être pas la certitude absolue du maintien de la paix en Europe; mais il est incontestable qu'elle la facilite, et qu'il est permis de se livrer à de sérieuses espérances.

C'est samedi que le protocole a été signé. Voici la définition qu'en donne le Nord: Ce serait, d'après lui, un acte « constatant l'accord des puissances sur la nécessité d'exécuter en Turquie les réformes arrêtées par la conférence. » Le Nord a soin de rappeler, en outre, que la question du désarmement demeure réservée. « Cette question, dit-il, ferait l'objet de nouvelles négociations qui auraient lieu ultérieurement à Saint-Petersbourg entre la Russie et la Turquie, mais auxquelles il n'est pas impossible que d'autres puissances, l'Angleterre notamment, prennent une part plus ou moins directe. »

Trois questions restent à vider. Il faut que la Porte fasse la paix avec le Montenegro, qu'elle accepte intégralement le programme de la conférence et qu'elle désarme.

La France, qui passe pour avoir des relations suivies avec l'ambassade russe à Paris, contient la note suivante:

Le protocole de clôture des travaux de la conférence internationale ayant été signé à Londres, les traités de Paris sont virtuellement abrogés, puisqu'ils sont remplacés effectivement par un instrument nouveau, qui consacre, si atténué qu'il soit, le droit d'ingérence de l'Europe dans les affaires intérieures de la Turquie.

Nous croyons que la Russie proclamera bientôt ce résultat de la campagne diplomatique qui s'achève.

On se demande, et l'avenir seul nous l'apprendra, si en dehors du protocole les représentants de la Russie et de l'Angleterre, se plaçant au point de vue réel de la domination turque en Europe, n'ont pas abordé le fond même des choses et jeté les bases de futures et décisives résolutions. Quelques informations spéciales, qui nous sont transmises de Paris, nous permettent de croire que la perspective de ces grandes éventualités occupera, d'ici à peu de temps, la diplomatie du monde entier, en déjouant du même coup les combinaisons qu'auraient pu former les

puissances ennemies de la France qui ont dû toute leur élévation à l'incapacité profonde du dernier empire.

Une grave nouvelle vient d'arriver.

D'après une dépêche de l'agence Havas, le prince de Bismarck se dispose à profiter d'un congé qu'il comptait prendre depuis quelque temps déjà. Pendant l'absence du prince chancelier les affaires extérieures seraient gérées par M. de Bulow et les affaires intérieures par M. de Camphausen.

Il semble résulter de là que le congé de M. de Bismarck sera un peu long. D'après une autre version, il ne s'agirait pas seulement d'un congé, mais d'une démission plus ou moins déguisée. Le prince de Bismarck se serait trouvé en dissentiment avec l'empereur Guillaume, soit sur la politique extérieure, soit sur la question soulevée par la démission du ministre de la marine de l'empire, le général de Stoch, démission que le chancelier conseillait d'accepter et que l'empereur Guillaume a refusée.

Le *Messenger de Paris*, qui a donné le premier cette nouvelle d'après des renseignements qui lui sont parvenus directement de Berlin, se demande quelle signification il faudrait donner à la retraite définitive ou momentanée de l'homme d'Etat qui, depuis plus de quinze ans, dirige la politique prussienne.

Le *Messenger* ne partage pas l'avis de ceux qui croient que M. de Bismarck se retirerait devant le triomphe du parti militaire. Il incline au contraire à penser que la retraite du prince-chancelier serait l'indice et la conséquence de la politique pacifique qui aurait prévalu dans les conseils de l'empereur Guillaume et du czar Alexandre.

CORRESPONDANCE

Versailles, 3 avril.

Il paraît se confirmer de plus en plus que les élections générales municipales auront lieu cette année, au mois d'octobre, au plus tard.

On annonce que M. Jules Simon sera de retour à Paris dimanche prochain, dans la matinée.

La grande nouvelle du jour nous vient aujourd'hui par le *Morning-Post* de Londres, sous forme d'une dépêche de Berlin, en date d'hier, annonçant que le prince de Bismarck vient d'offrir sa démission à l'Empereur. Emprisons-nous d'ajouter que l'Empereur n'a pas accepté cette démission et qu'il s'est borné à accorder à M. de Bismarck un congé d'un an, sur les instances de ce der-

nier que le prince héritier lui-même n'a pas pu faire revenir sur sa détermination de s'éloigner des affaires publiques.

Cet événement a naturellement produit à Berlin, une sensation énorme d'autant plus qu'il était parfaitement inattendu et qu'on en ignore encore les véritables causes, bien qu'on l'attribue en partie, tout au moins, au différend qui s'est récemment élevé entre le général Stoch et le chancelier.

Le *Morning-Post*, qui considère cette retraite comme une véritable chute, pense qu'elle éloignera des conseils de l'Europe une menace permanente de troubles, et ajoute: « Nous pouvons maintenant nous attendre avec un meilleur espoir à recueillir les heureux résultats qui doivent suivre la signature du protocole de Londres. »

Le bruit a d'abord couru que le prince de Bismarck allait être remplacé dans ses doubles fonctions de chancelier de l'empire et de ministre des affaires étrangères par le prince de Hohenlohe, ambassadeur à Paris, mais des nouvelles de bonne source ne permettent de vous affirmer qu'il n'en est rien. Il est très probable que M. de Bulow sera nommé chancelier de l'empire et que M. de Camphausen, actuellement ministre des finances, passera au ministère des affaires étrangères.

Une dépêche de Routschomk dément qu'il y ait de l'agitation dans le vilayet du Danube et affirme au contraire que la plus grande tranquillité n'a pas cessé d'y régner.

On annonce de Londres que le texte du protocole sera communiqué au Parlement dans la séance d'après-demain.

Ce texte a été communiqué hier à la Porte. Le conseil des ministres doit se réunir aujourd'hui pour l'examiner.

D'après une dépêche de Constantinople que publie le *Standard*, on ne partage pas dans cette ville les espérances qu'a fait naître à Londres la signature du Protocole.

La Turquie serait plus que jamais résolue à résister à toute ingérence des puissances dans ses affaires intérieures. La dépêche ajoute cependant que si la Russie voulait conseiller au Montenegro de faire la paix, la Porte enverrait probablement un agent à la cour de Russie, pour traiter du désarmement simultané.

INFORMATIONS

Les journaux du Pas-de-Calais publient l'arrêté préfectoral suivant:

Attendu qu'à la date du 31 janvier 1877, M. Marmin, maire de Rinxent, a adressé aux membres du conseil municipal de cette commune une lettre-circulaire revêtue du cachet de la mairie et libellée ainsi qu'il suit:

« Monsieur... , membre du conseil municipal de Rinxent, est informé qu'il y aura réunion du conseil le 4 février, à l'issue de la messe qui sera célébrée pour le repos de l'âme de Napoléon III. Il est prié de vouloir bien s'y rendre. »

Attendu que la messe annoncée dans la lettre sus-relatée a été célébrée le 11 février à l'Hydrequent, hameau de la commune de Rinxent, et que M. Marmin y a assisté;

Qu'ainsi M. Marmin a participé de sa personne à une manifestation organisée dans un but d'hostilité au gouvernement de la république, et a de plus, dans l'exercice de ses fonctions de maire, tenté de donner à cette manifestation une consécration officielle et d'y associer l'assemblée municipale dont il est le président:

Sur le rapport de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne,

Arrête:

Art. 1^{er}. M. Marmin (Stanislas), maire de Rinxent, est suspendu pour deux mois de ses fonctions;

Art. 2. M. Hénaux (Louis), adjoint au maire de Rinxent, remplira les fonctions de maire pendant la durée de la suspension prononcée en l'article précédent;

Art. 3. M. le sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, lequel aura son effet du jour de sa notification.

Arras, le 27 mars 1877.

Le préfet du Pas-de-Calais,

Signé: TENAILLE-SALIGNY.

Une dépêche de Florence du 28 mars annonce la mort du prince Antoine Bonaparte.

Né le 31 octobre 1816, le prince Antoine, quatrième fils de Lucien, vint en France en 1849 et fut élu député de l'Yonne. Après le Deux-Décembre, il se tint à l'écart et ne figura point à la cour de Napoléon III.

Les journaux religieux publient un avis du comité catholique de Paris annonçant que les comités catholiques tiendront leur sixième assemblée générale dans la semaine de Pâques, les 3, 4, 5, 6 et 7 avril prochain, au lieu ordinaire de ces assemblées, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain, sous la présidence d'honneur du cardinal archevêque de Paris.

Voici la composition du bureau et des commissions:

Président d'honneur, le cardinal archevêque de Paris.

Président, M. Ch. Chesnelong, sénateur.

Vice-présidents, MM. Combier, ancien député; de Bovent (Toors); le comte de Caulaincourt (Lille); le docteur Charroan (Nantes); le vicomte de Morogues (Orléans); Parangue (Marseille); Bailloud, président du comité de Paris.

Les présidents des commissions sont: 1^{re} MM. C. de Mont de Benque; 2^e, E. Keller, député du Haut-Rhin; 3^e, E. Carron, ancien député; 4^e, Ad. Baudon; 5^e, G. de Saint-Victor, ancien député; 6^e, L. de Vergès; 7^e le duc de Brissac; 8^e P. Besson,

ancien député; 9^e, G. de Belcastel, sénateur.

On continue à parler, dans les journaux, de l'allocution que le Pape a prononcée le 12 mars au Vatican, et dans laquelle il a retracé le douloureux tableau des hostilités auxquelles le Saint-Siège est en butte en Italie. On sait que l'allocution pontificale a déplu à M. Mancini, ministre de la justice d'Italie. Il en a fait la critique dans une circulaire qu'il a adressée aux procureurs généraux du royaume. De plus, il les a invités à poursuivre, non les journaux qui se borneraient à la reproduire, mais ceux qui feraient acte d'adhésion aux plaintes du Souverain Pontife.

Le cardinal Simeoni, nouveau secrétaire d'Etat du Saint-Siège, a répliqué à M. le ministre de la justice d'Italie dans une circulaire qu'il a adressée aux nonces apostoliques près les cours catholiques.

A cette occasion, des sénateurs et des députés de la droite ont cru devoir faire, auprès de notre ministre des affaires étrangères, ainsi que nous l'avons dit, une démarche dont le but principal était d'appeler son attention sur les faits signalés dans l'allocution du Souverain Pontife et la circulaire du cardinal Simeoni.

M. le duc Decazes n'a pu qu'assurer ces honorables membres du Sénat et de la Chambre de la profonde et de la vive sollicitude du gouvernement français pour les intérêts du Saint-Siège.

Un journal anglais, le *Daily News*, avait prétendu qu'en outre de cette déclaration de M. le duc Decazes, M. le Maréchal-Président avait adressé officiellement à Pie IX une lettre dont ce journal donnait même l'analyse.

D'après une note officieuse de l'Agence Havas, la nouvelle que le *Daily News* a donnée est complètement fautive. L'analyse d'une prétendue lettre du Maréchal-Président qui n'existe pas, publiée par la feuille anglaise, est donc apocryphe.

L'Agence Havas vient de publier une note qui est ainsi conçue:

On cherche en vain dans certains cercles à donner une importance factice à l'incident soulevé par les sénateurs qui ont demandé à M. le duc Decazes des explications sur la situation faite au Saint-Père.

Cet incident se réduit de lui-même à ses justes proportions.

Le ministre des affaires étrangères, interpellé, a paraphrasé son discours du 10 janvier 1874, dont les termes n'ont pu laisser à personne le moindre doute sur la volonté du gouvernement français d'entretenir avec l'Italie les meilleurs rapports.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que M. Noubel, sénateur de Lot-et-Garonne, a été battu, dimanche dernier, au scrutin de ballottage pour la nomination d'un conseiller général du canton de Tournon.

Voici le résultat de l'élection :

Inscrits, 2,152. — Votants, 1,940.
M. Roux..... 978 voix (élu).
M. Noubel, sénateur 947.

Les voix données à M. de Pousargues se sont reportées sur M. Roux, conformément à nos espérances et à nos vœux.

Le *Courrier du Lot* avait annoncé à l'avance que ces voix seraient acquises au candidat bonapartiste, au lieu de concourir au succès du candidat républicain. L'organe impérialiste de Cahors aura bien d'autres surprises, d'ici à peu de temps. Dans la région du Sud-Ouest, les légitimistes considèrent comme un devoir absolu d'empêcher le triomphe d'un parti qui est responsable de tous les malheurs de la France et de l'Eglise. Ratapail aura beau réciter des actes de contrition, et cacher sous sa vieille défroque la chemise rouge de Garibaldi, on le connaît et on juge ce drôle-là à sa vraie valeur.

On peut comprendre que, là ou le bonapartisme ne représente que des regrets ou des souvenirs, les suffrages des bons citoyens accueillent un candidat qui se recommande par d'autres titres. Mais, dans le Lot et les départements voisins, l'impérialisme existe à l'état militant, et il n'y a point de ménagements à garder envers cet ennemi public du repos, du relèvement de la Nation.

Nous disions dernièrement que, il y a un an, M. Noubel aurait eu le dessus à une forte majorité. Sa défaite montre quel grand progrès s'est accompli dans le Lot-et-Garonne. On aura bientôt la preuve certaine que le progrès est le même chez nous, malgré les agents provocateurs qui répandent dans nos campagnes les almanachs mal famés, les brochures menteuses et le *Petit Caporal*. Les distributeurs de ces pamphlets sont des fauteurs de désordre qui méritent une surveillance particulière.

Un temps splendide a favorisé les fêtes de Pâques. Les cérémonies religieuses ont présenté un aspect imposant et grandiose. A la cathédrale et dans toutes les églises les communions ont été nombreuses.

Un orage accompagné de grêle et de violents coups de tonnerre a éclaté hier, vers 3 heures du soir, sur la ville de Cahors.

Les instituteurs et institutrices publics viennent de recevoir de l'autorité académique, dans chaque département, une circulaire pour les engager à prendre part à l'Exposition universelle. Cette circulaire est suivie d'une note détaillée sur les travaux qui peuvent figurer à l'Exposition.

On annonce que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une circulaire dans le but d'appeler les conseils généraux à donner leur avis sur une proposition soumise à la Chambre des députés, tendant à

ce que l'impôt des prestations en nature soit remplacé par des centimes additionnels.

Conformément à un décret de M. le président de la République, en date du 25 mars, les opérations de la révision commenceront le 16 avril et se termineront le 9 juin suivant.

Les réservistes de la classe de 1870 (région du Midi) seront appelés, le 10 septembre prochain.

AVIS AUX RÉSERVISTES.

Des indications erronées, reproduites par plusieurs journaux et concernant l'appel des réservistes en 1877, ont jeté l'incertitude parmi un grand nombre d'hommes appartenant à cette partie de l'armée. Aussi est-il utile de rappeler l'ordre dans lequel se feront les convocations.

L'article 42 de la loi du 27 juillet 1872 porte que « les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant le temps de service de ladite réserve, à prendre part à deux manœuvres. La durée de chacune de ces deux manœuvres ne peut dépasser plus de quatre semaines. »

Le temps du service dans la réserve étant de quatre années, il a été décidé, l'année dernière, que les réservistes seraient appelés aux manœuvres pendant la deuxième et la quatrième année de leur service.

Mais cette règle ne pouvant être complètement appliquée qu'à partir de 1880, on a dressé un tableau indiquant jusqu'à ce moment les classes devant être appelées chaque année.

Les hommes des classes 1867, 1868 et 1870, à moins d'être appelés deux années de suite, ce qui serait contraire à la règle, n'ont pu être appelés ou ne seront appelés qu'une fois.

En effet, la classe 1867, qui a été appelée en 1875, passe dans l'armée territoriale le 1^{er} juillet 1877.

Les classes 1868 et 1869, qui ont été exercées en 1876, la première finira son temps dans la réserve le 1^{er} juillet 1878, c'est-à-dire avant l'époque fixée pour les manœuvres; la seconde aura une année de réserve à accomplir et sera appelée.

Voici du reste pour une période de sept années, à compter de l'année courante, quelles seront les classes des réservistes exercées :

- En 1877, la classe 1870.
- En 1878, les classes 1869 et 1871.
- En 1879, la classe 1872.
- En 1880, les classes 1871 et 1873.
- En 1881, les classes 1872 et 1874.
- En 1882, les classes 1873 et 1875.
- En 1883, les classes 1874 et 1876.

Et ainsi de suite, régulièrement, toutes les classes étant, à partir de 1880, convoquées dans la deuxième et la quatrième année de leur temps de réserve.

A partir du 2 avril prochain, une instruction préparatoire d'une durée d'un mois, a commencé au 18^e d'artillerie à Toulouse.

Les candidats au grade de sous-lieutenant de réserve d'artillerie et aux différents grades de l'armée territoriale, pour la même arme, qui en feront la demande, pourront y assister.

Le *Journal officiel* publie un décret modifiant les règlements des examens de baccalauréat et de licence en droit comme suit :

Art. 1^{er}. — Les étudiants en droit sont interrogés, à l'examen de première année d'études, sur les parties du code civil, du droit romain et du droit criminel qui ont été enseignées par les professeurs dont ils auro

suivi les cours.

A cet effet, il doit être remis aux examinateurs un programme de l'enseignement donné par ces professeurs. Le nombre des membres du jury pour cet examen est porté de trois à quatre.

Art. 2. — L'économie politique est comprise au nombre des matières de la seconde année des études juridiques.

Art. 3. — Au second examen de baccalauréat, les étudiants ne seront pas interrogés sur le droit pénal et la procédure criminelle.

Le jury d'examen se composera de trois membres.

Le premier examen de licence portera sur les matières expliquées dans les deux cours de droit romain (1^{re} et 2^e années) et sur l'économie politique.

Ce nouveau règlement sera exécutoire à partir de l'année scolaire 1877-1878.

Par décret du président de la République, en date du 15 mars, M. Bulit, ex-greffier de justice de paix, gradué en droit, a été nommé greffier de la justice de paix du canton de Gourdon, en remplacement de M. Marsalès, démissionnaire.

Par décision ministérielle du 24 mars 1877 :

M. Patrel, général de division, récemment promu, est nommé au commandement de la 33^e division d'infanterie (17^e corps d'armée).

Malgré le décret de démonétisation du 14 juillet 1866 qui avait frappé les types monétaires, les pièces de 1 et 2 francs, de 20 et de 50 centimes étaient restées en assez grande quantité dans la circulation où elles rendaient des services et où l'usage continuait à les admettre.

Une circulaire récente de M. le directeur du mouvement des fonds fait connaître que ces pièces seront reçues nouveau dans les caisses publiques jusqu'au 31 mai prochain, pour être retirées de la circulation d'une façon définitive.

D'un autre côté, il a été arrêté que les pièces Suisses de la frappe de 1860 à 1863, inclusivement, devront cesser d'avoir cours à partir du 1^{er} janvier 1878. D'ici à ces deux époques les contribuables pourront verser ces deux types de monnaie chez les percepteurs et les receveurs de contributions indirectes, en paiement de leurs contributions diverses.

On nous signale un cas d'allaitement artificiel très intéressant :

M. Laur, vétérinaire de notre ville, n'a pas voulu laisser périr un jeune poulain issu de bonne race; il s'est procuré une chèvre qui a adopté aussitôt après la naissance ce jeune cheval, lui donne à têter en montant sur une caisse et le préserve même de la présence importune des chiens en les chassant à coup de tête.

Séparés l'un de l'autre, elle bèle jusqu'à ce que le poulain est accouru. Le fait est des plus exacts, on peut en juger à l'atelier de maréchalerie de M. Laur, rue des Cadourques.

Hier, à midi, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, l'ouverture de la réunion annuelle des sociétés savantes des départements.

Nous apprenons avec regret la mort, à Villefranche d'Aveyron, de M. Laurens, bâtonnier des avocats de Villefranche, membre du conseil général de l'Aveyron. C'était un catholique ardent

et un royaliste fidèle. Mgr l'évêque de Rodez est allé le visiter peu de jours avant sa mort.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* annonce l'arrestation d'un notaire de Montauban.

Aux Viticulteurs (1).

Un des principaux négociants et propriétaires de notre département m'engage à demander une rectification de la carte vinicole qui éloigne de notre marché les acheteurs étrangers, pour nous livrer à la merci des Bordelais. Je dois lui répondre que les démarches directes me paraissent devoir être faites, ou par notre *Société d'Agriculture*, ou par les principaux propriétaires lésés. Pour moi, je recevrai toujours avec reconnaissance les observations qui me seront faites, et le *Journal du Lot* continuera de faire bon accueil à tout ce qui intéresse la nombreuse population vinicole de notre département.

Ce bienveillant lecteur se récrie contre le 38^e rang qui résulte pour nous de la production officielle en 1875. Il me communique une carte de notre département qu'il a teintée presque complètement en rouge, plus ou moins foncé selon la valeur de la production en tenant compte de la quantité et de la qualité des vins. Quelques cantons seulement sont restés presque blancs comme n'ayant que peu ou point de vignes. « Partout ailleurs, dit-il, il n'est pas de si mince propriétaire qui n'ait sa vigne, et les vins forment le principal revenu foncier de la plupart. »

Le 38^e rang, contre lequel il proteste, m'a étonné autant que lui. Le document officiel range les départements par ordre alphabétique; après avoir refait plusieurs fois l'ordre quantitatif, j'ai essayé un classement, non d'après la production absolue, qui ne nous donne que le 38^e rang, mais d'après la production moyenne rapportée à l'étendue totale de chaque département. Pour cela j'ai divisé, pour chaque département, la production par l'étendue. Les petits départements ont gagné à ce classement qui représente mieux la fertilité en vin de chacun.

Ainsi le département du Rhône qui n'est que le 21^e si l'on ne considère que la quantité absolue, devient le 6^e quand on tient compte de l'étendue. Les grands départements ont reculé : le département de la Saône-et-Loire, de 8^e passe 13^e; celui de l'Isère, de 33^e devient 40^e. Quant aux deux départements surtout en cause, leur déplacement est peu considérable : le Lot de 38^e devient 37^e, et la Gironde passe du 4^e au 5^e rang. En présence du peu d'importance de ces différences qui demanderaient de longs calculs pour vérifiées par le lecteur, j'ai préféré l'ordre quantitatif absolu, que chacun peut vérifier sans peine en consultant le document officiel auquel je renvoie (2).

Pour mon compte, je suis persuadé que, quelque mode de classement que l'on adopte, nous occupons, en réalité, une des premières places. Je vais étudier la question sous le rapport de l'étendue des vignes, sous celui de la fertilité et sous celui de la qualité vins.

Le tableau (3) qui donne au département de la Gironde 114,000 hectares, avec le rang de 3^e pour l'étendue en vignes, en accorde 120,000 à celui de l'Hérault avec la 1^{re} place, et au département du Lot seulement 54,000 avec le 10^e rang, toujours pour l'étendue en vignes. Mais, ce nombre, 54,000, est évidemment beaucoup trop faible. Dès 1831, la statistique

de M. Delpon, ouvrage fait avec le plus grand soin, nous attribue 47,328 hectares de vignes. Or, si l'on compare les faits actuels avec les détails minutieux dans lesquels entre M. Delpon sur les cultures de chaque canton, et même de chaque commune, on reste convaincu que l'étendue des vignes a pour le moins doublé et peut être triplé dans ce quart de siècle. Nous sommes donc en droit de conclure que, relativement à l'étendue des vignes, nous occupons, en réalité, sinon la première place, au moins une des premières; surtout si nous nous rappelons que MM. les Bordelais ont (1), pour se donner l'apparence de la supériorité, un talent à nul autre pareil.

Relativement à la fertilité, notre supériorité est moins évidente pour qui ne connaîtrait que certains cantons, ou ne regarderait que les chiffres officiels. Il est certain qu'on trouve des propriétaires qui s'obstinent encore aux anciennes méthodes, et « ne veulent pas, disent-ils, tuer leurs vignes en leur faisant rendre des quantités exagérées. » Des méthodes rationnelles et expérimentées par leurs voisins font produire facilement 4 à 5 fois plus, et, fallût-il perdre 20 années sur 100 pour le renouvellement des vignes, séculaires par les anciennes méthodes, il resterait encore dans un siècle plus de 360 fois la récolte recueillie seulement 100 fois, au plus, par les procédés anciens. Heureusement que le nombre de ces cultivateurs routiniers diminue chaque jour. La Société d'Agriculture fondée en 1835, n'a cessé d'encourager les bonnes méthodes qui se répandent de proche en proche. Elles sont généralement suivies par les principaux propriétaires. Et puis, nous ne sommes pas les seuls auxquels on puisse reprocher la routine, et dont le sol présente des différences de fertilité. Le Bulletin, destiné aux collègues de M. Foncin, contient sur le Bordelais des aveux intéressants : « Les vignes elles-mêmes, dit-il, ont besoin d'engrais. » « Les vignes blanches d'engrais sont cultivées de la façon la plus primitive, sur des terres de qualité médiocre situées dans le centre de l'Entre-deux-Mers et au nord des arrondissements de Blaye et de Libourne (4). »

Pendant que le département de l'Hérault produit 9,423,193 hectolitres, que la Gironde produit 5,279,410 hectolitres, nous sommes déclarés ne posséder que 591,433 hectolitres. (2) D'après ces bases l'hectare de vigne produirait dans l'Hérault 78 hectolitres 52 litres; dans la Gironde, 46 hectolitres 31 litres, et dans le Lot seulement 10 hectolitres 95 litres. En nombres ronds, l'hectare de vigne produirait chez nous 4 à 5 fois moins que dans la Gironde, et 7 fois moins que dans l'Hérault.

Or, en 1875, année que nous prenons pour base, le phylloxera n'avait pas encore paru chez nous, alors qu'il sévissait déjà dans la Gironde et qu'il exerçait en grand ses ravages dans le département de l'Hérault. D'autre part, notre vallée du Lot, est d'une fertilité exceptionnelle, en outre nous avons vu que l'étendue de vignes que l'on nous attribue est tout-à-fait erronée.

La quantité de vin que l'on nous accorde, répartie sur l'étendue probable de nos vignes, supposerait chez nous une fertilité 14 fois moindre que dans l'Hérault ravagé par le phylloxera. Ce résultat est évidemment inacceptable. On fait bien de nous vanter les cépages américains de l'Hérault. Cépages étonnants qui enrichissent si prodigieusement les contrées qui les accueillent et qui répandent au loin, dans les autres, la ruine et la désola-

tion. Ce serait à arracher toutes nos vignes, à renoncer à nos cépages précieusement d'Auxerrois et d'Ambroisie, pour pour y substituer ces fameuses vignes américaines. Heureusement le bon sens naturel de nos viticulteurs fait justice de ces quantités si prodigieuses. Il les explique de la même manière que l'alcoolisation avec les alcools de betterave ou de grains, et que la coloration avec la fuchsine arsénicale, d'un usage si répandu dans ces pays de cocagne, qu'un seul marchand de l'Hérault en a vendu annuellement pour 10,000 francs.

Les viticulteurs du Lot sont trop consciencieux et trop fiers de leurs vins, pour que de pareils industriels viennent jamais s'établir chez nous.

Les nombreux propriétaires auxquels je me suis adressé estiment unanimement à plus de 20 hectolitres la production moyenne de l'hectare de nos vignes, c'est-à-dire au double de ce qu'on nous attribue. D'autre part, l'étendue de nos vignes est de beaucoup plus que double de ce qui nous est assigné. Donc au moins quatre fois plus de vin, c'est-à-dire au moins 2,365,732 hectolitres, et, par suite, le 7^e rang au lieu du 38^e.

Erreur dans les documents et dans les publications officielles, erreurs dans les livres d'enseignement, et toujours erreurs à notre préjudice. Il importe d'en rechercher les causes. Nous avons vu que M. Foncin est inexorable sur tous les chefs. Toutefois il peut y avoir plus d'un coupable. N'y serions-nous pas nous-mêmes pour quelque chose? c'est ce que je vais examiner.

Des impôts très-lourds pèsent sur les vins et leurs dérivés; le propriétaire cultivateur a en outre à payer l'impôt foncier; quand il achète une vigne il faut encore qu'il acquitte immédiatement un droit d'enregistrement très-considérable. Ces impôts, il les a sur le cœur. Quand des renseignements lui sont demandés par les fonctionnaires chargés de fournir les éléments des statistiques, il est naturel qu'il imagine aussitôt qu'on médite quelque augmentation des charges déjà si lourdes qui pèsent sur lui et que son premier mouvement soit de crier misère. Par suite, des statistiques mensongères sont publiées à son grand détriment. C'est le résultat nécessaire de la position où se trouve le cultivateur des campagnes qui, d'une part, paye à la société, avec l'impôt d'un rude travail, celui de redevances en numéraire, dont il ne doit point perdre de vue l'échéance; et qui, d'autre part, n'a jamais été instruit des avantages qu'il retirerait de

statistiques véridiques attirant chez lui les acheteurs.

Nos voisins de la Gironde ne sont pas dans le même cas. Ils ont leur société de géographie commerciale qui, dit M. Foncin, « groupe dans une pensée commune deux classes trop souvent étrangères l'une à l'autre : les hommes d'affaires et les hommes d'étude. (5) » Avec des géographes tels que M. le secrétaire, cette société ne peut manquer de rendre de grands services. Les Bordelais ne sont point ingrats : le 24 avril 1875, M. Foncin a donné, sous le patronage de sa société, une conférence sur la géographie commerciale, et son atlas a été envoyé par la Société, au congrès international des sciences géographiques de Paris. Une ère nouvelle de prospérité vient de commencer pour la Gironde, et M. le secrétaire général affirme, à bon droit, que « Bordeaux tend à devenir une ville savante (6) », particulièrement en géographie, je suppose, et surtout depuis la fondation de la société commerciale, 3 juillet 1874. Cet heureux département possède encore de nombreuses sociétés agricoles qui siègent à Bordeaux, à Créon (Entre-deux-Mers), à St-Emilion, à Lesparre, etc. Ces sociétés, que leur jeune sœur daigne féliciter (6), ont aussi sans doute des hommes éminents, et, si elles rivalisent de zèle et d'habileté avec celle de M. Foncin, les fonctionnaires de gouvernement ne peuvent manquer de trouver en tous lieux les renseignements les plus avantageux pour le commerce bordelais. La ville de Bordeaux, comme l'a dit fort bien l'atlas, « continuera d'exporter dans le monde entier les vins qui portent son nom. » (7) Si toutefois le commerce bordelais veut les acquérir au même prix que les consommateurs qui, je l'espère, ne seront pas éternellement induits en erreur sur la provenance de ces vins et pourront se les procurer eux-mêmes directement.

Dans un prochain numéro : la qualité de nos vins.

A. BONABRY.

1. Journal du Lot, 27 et 31 mars.
2. Réforme économique, 1^{er} mai 1873.
3. La Nature, n^o 199.
4. Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, n^o 1, année 1874-1875, pages 25 et 27.
5. Idem, page VII.
6. Idem, page 35.
7. Atlas, partie du maître, page 35.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 12 mars.

Extrait du procès-verbal.

M. le directeur donne la parole à M. Marie, pour la conférence que la

Société, dans une de ses dernières séances, la prié de faire sur sa *Signologie*.

Après avoir fait remettre à chacune des personnes présentes un exemplaire du tableau résumé de sa méthode signologique, M. Marie s'attache à le développer, d'une manière à la fois claire et succincte, en suivant à peu près exactement l'ordre du tableau.

Et d'abord, traitant la question au point de vue de notre langue française en particulier, M. Marie établit péremptoirement, à l'aide de quelques exemples fournis par une note récente de M. Ch. Monselet, qu'ont reproduite un certain nombre de journaux de la capitale et de la province, l'insuffisance de notre système actuel d'accentuation, insuffisance toujours et souverainement regrettable pour les étrangers; parfois, même souvent pour nous.

Quelles règles, en effet, nous donne ce système pour la prononciation des mots *fier*, *couvent*, *portions*, dans les phrases suivantes :

Cet homme est *fier*, peut-on s'y fier? — Les poules du *couvent* couvent. — Nous *portions* nos portions. Absolument aucune.

A ces trois phrases que nous venons de citer, M. Monselet en a ajouté une vingtaine d'autres, également bien choisies, qui démontrent parfaitement l'urgence de compléter notre système d'accentuation.

Il eût pu en ajouter d'autres, par milliers, car nos accents, déjà sans doute fort utiles, ne nous peuvent fournir leur précieux secours que dans une partie, relativement peu considérable, des cas où ce secours est nécessaire.

Ainsi, pas un signe pour indiquer le son long ou bref des voyelles nasales, que l'on rencontre cependant à chaque page, presque à chaque ligne dans nos textes français, comme dans le double mot *portions*; pas un signe pour indiquer la suppression complète ou presque complète d'une ou plusieurs lettres dans une foule de mots, comme dans le mot *couvent* (verbe); pas un signe pour indiquer le son exact d'une même voyelle, de prononciation différente; triple, parfois, comme celle de l'e du mot *fier*, si l'on ajoute aux deux premières phrases citées plus haut, cette troisième : *Il ne faut pas se fier à tout le monde*; pas un signe enfin pour indiquer, dans une foule de cas, le son vrai d'une lettre qui a été remplacée par une autre, comme celui de l'a, remplacé par e dans les mots *femme*,

dent...

— Il n'y a pas d'accident qui tienne! c'est folie que d'y penser. Aurait-il un monde sur les épaules, il doit venir, et il viendra. Il y retournera, s'il y est obligé; il ne descendra pas de cheval, s'il veut, mais qu'il se fasse voir. Nous allons entendre ce bienheureux courrier... Le gouverneur tarde bien à l'amener. Celui-là aussi commence à me fatiguer. Que fait-il donc depuis si longtemps?

— Que fait-il? Oh? Malheureuse, si tu le savais!

Pelagrua emploie ce temps à habiller un de ses hommes, et à lui donner ses instructions pour qu'il se fasse passer pour un envoyé d'Ottorino et pour mieux tromper Béatrix.

Quand les deux drôles se furent bien entendus, ils vinrent jouer le rôle convenu.

Le prétendu courrier était un vieux brigand, vrai gibier de potence. Pelagrua l'avait tiré d'une chaumière voisine du château, où il vivait caché depuis que dompté par les ans, il ne pouvait plus vivre de brigandage. Ce bandit était louche; une large balafre lui traversait le visage et le nez et pénétrait jusqu'à l'œil gauche. Il avait la barbe et les cheveux roux.

En entrant dans la chambre où étaient

solennel, indemnité, etc., etc.

Et ce n'est pas tout. Pour bien lire, il ne suffit pas de bien prononcer chacun des mots dont se compose une phrase, il faut encore observer, entre ces mots, les pauses convenables, puis, faire sentir les rapports des phrases entre elles, de manière à colorier, pour ainsi dire, un texte, surtout lorsqu'il est destiné à représenter une action, un drame quelconque. Eh bien! pour ce double objet, quels guides trouverons-nous dans notre système actuel d'accentuation? quelques signes de ponctuation, il est vrai, mais complètement insuffisants; aussi combien peu de personnes savent lire avec intelligence et avec goût!

(La fin au prochain numéro).

700 FR. POUR 40 CENTILITRES D'EAU-DE-VIE.

Les fraudeurs sur le transport des boissons exposent ceux qui les commettent à de grosses amendes. Voici un exemple qu'il est bon de signaler :

Le 6 janvier dernier, dit la *Gazette des Tribunaux*, une dame Lejamutec; demeurant dans le département de la Manche, avait expédié à une de ses parentes, à Paris, un panier contenant du beurre et une oie. A l'arrivée à Paris, ce panier fut visité par les employés de l'octroi. Ils remarquèrent que la peau de l'oie n'était pas intacte et qu'elle avait été recousue. Poussant plus loin leurs investigations, ils reconnurent que l'oie contenait une petite bouteille où il y avait 40 centilitres d'eau-de-vie. Procès-verbal fut dressé contre la dame Lejamutec, pour contravention à trois lois fiscales sur les boissons.

Citée devant le tribunal correctionnel de la Seine, M^{me} Lejamutec a été condamnée ces jours derniers par la 8^e chambre, présidence de M. Carlet, à : 1^o 100 fr. d'amende, en vertu de l'article 46 de la loi du 28 avril 1816; 2^o 100 fr. d'amende, en vertu de l'article 8 de la loi du 27 mars 1832; 3^o 500 fr. d'amende, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 28 février 1872; au total 700 fr. d'amende, pour 40 centilitres d'eau-de-vie introduits furtivement dans une oie de Normandie. Et le tribunal a appliqué le minimum des peines portées par ces articles.

La dame Lejamutec a prétendu, pour sa défense, qu'elle avait voulu faire une surprise à la parenté à qui l'oie était destinée, en lui envoyant ainsi une petite fiole d'excellente eau-de-vie de cidre, cachée dans le corps de l'animal. Mais le tribunal n'a pas

les deux femmes, le drôle fit semblant de chanceler et s'avança en titubant.

Béatrix en eut peur et se leva. Pelagrua s'approcha, et conservant son attitude soumise, il dit à demi-voix, en montrant son complice :

— C'est un bon enfant, voyez-vous, mais il aime trop le vin! et alors... Il n'est plus réservé dans son langage. C'est pour cela que j'hésitais à vous l'amener... Le voilà... Vous l'avez voulu. Il était déjà gai quand il est arrivé; depuis lors, il n'a fait que boire, aussi est-il tout à fait ivre. Si vous tenez à l'interroger, je pense pourtant qu'il pourra encore vous répondre.

— Demandez-lui, dit Béatrix, s'il a vu mon mari avant de partir.

Pelagrua s'approcha du faux ivrogne, et lui frappant sur l'épaule : Mastino! lui dit-il, madame te demande si tu as vu ce chevalier qui t'a envoyé de Castel Seprio.

— Le chevalier? répliqua le vaurien d'un ton rapide et saccadé, si j'ai vu le chevalier! et comment ne l'aurais-je pas vu puisque c'est lui qui m'a fait donner la bouteille dont je te parlais... Mais quel vin! Dieu! Quel vin!... Le tien n'est pas mauvais, il faut le dire; mais il n'est pas des plus fins.

Pelagrua lui coupa la parole. Que t'a-

cru à cette innocente intention. Avis aux contrevenants.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Jeudi, 5 avril.

Relâche.

Dimanche, 8 avril.

La Tour de Londres

Drame en 5 actes, par Eugène Nus.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

La presse entière continue à s'occuper aujourd'hui de la retraite de M. de Bismarck, mais elle s'accorde généralement à reconnaître que, qu'elle qu'en soit la cause, cette retraite n'a pas l'importance qu'on lui attribuait au premier moment.

Le *Times* croit que si malgré le protocole signé à Londres, la guerre venait à éclater, le prince de Bismarck rentrerait aux affaires, rien ne montrant, dit-il, qu'il y a en Allemagne un autre homme d'Etat que lui.

Le *Standard* considère cet événement comme un bienfait (une bénédiction) pour l'Europe.

Un télégramme de Berlin déclare dénués de fondement tous les bruits relatifs à la succession politique de M. de Bismarck. Il ajoute qu'il sera remplacé cette fois comme il l'a été lors de ses congés précédents, par les chefs des différentes administrations qui lui sont immédiatement subordonnés.

De Saint-Petersbourg on annonce que le protocole sera notifié à la Porte, par l'intermédiaire de la Russie. Il sera ensuite appuyé par toutes les grandes puissances.

Bourse de Paris

Cours du 5 Avril.

Rente 3 p. %..... 73.40
— 4 1/2 p. %..... 102.90
— 5 p. %..... 108.50

VALEURS DIVERSES	CLOTURE	CLOTURE
au comptant.	Au 4 Avril	précédente
Banque de France..	3.355 »	3.355 »
Crédit foncier....	605 »	605 »
Orléans-Actions...	1.116 25	1.125 »
Orléans-Obligations.	340 »	340 »
Suez.....	717 50	716 25
Italien 5 %.....	73 90	73 90

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

— Il dit avant ton départ?

— Il m'a dit... Rien du tout : il m'a dit : Bois une bouteille à ma santé; et je l'ai bue. Il m'en a ensuite envoyé deux autres pour tenir compagnie à la première. Je les ai toutes bues à sa santé, car c'est un bon chevalier, et qui met la main à l'escarcelle mieux que quelqu'un que je connais.

— Dis-moi, Mastino, écoute-moi : y avait-il quelqu'un avec lui?

— Ne t'ai-je pas dit que j'y étais?

— Y avait-il quelque autre personne?

— Oui, il y en avait une autre.

— Et qui?

— Qui? Lui, parle-le!

— Lui! mais qui lui?

— Lui, ce chevalier? Qui diable veux-tu qu'il y ait? Est-ce que le sais?

Pelagrua, haussant les épaules, se tourna vers Béatrix comme pour lui dire :

Vous voyez, vous aussi, qu'on n'en peut rien tirer.

La pauvre femme qui voulait à tout prix avoir des nouvelles d'Ottorino dit au fourbe :

— Voyons, demandez-lui s'il ne lui a pas parlé de son retour pour ce soir.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

5 avril 1877. (103)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXIV.

(Suite.)

Le soleil disparaîtra, soyez tranquille! elle viendra, cette soirée si attendue, elle viendra, et dans peu d'heures. Je comprends votre douleur, je la comprends, mais enfin quand on sait... Allons, ne vous désespérez pas... Avez-vous besoin de quelque chose! que voulez-vous qu'on vous apporte. Le gouverneur me l'a dit avant de partir : Vous n'avez qu'à ordonner, tout le monde ici vous obéira.

Béatrix, préoccupée, au lieu de répondre à ces mots, s'écria, comme si elle continuait en paroles un discours commencé dans son esprit : C'est vrai! il y

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

Sommaire des Gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : MM^{es} Peschard et Paola Marié dans la *Sorlentine*, le nouvel opéra-comique de MM. J. Moineaux et J. Noriac, musique de M. L. Vasseur, qui vient d'obtenir un brillant succès aux Bouffes-Parisiens; Soldats russes dans un défilé de thé, à Kischineff; la *Prière au Désert*, d'après le tableau d'Horace Vernet; la Colonie d'Adélaïde, Australie méridionale (6 gravures); Envois de Provisions aux gardiens du Parc des Iles Sicilly, côte de Cornouailles; le Monument de Cherubini, dans la Basilique de Santa-Croce, à Florence. — Rébus, Problème d'Échecs.

L'éditeur Calmann Lévy vient de publier un ouvrage de Michelet, qui respire la plus douce et la plus saine philosophie. Cet ouvrage a pour titre : *Le Peuple*, et l'on voit assez par là quel en est le sujet et quelles idées l'ont inspiré. Nous n'insisterons pas ici sur les mérites de ce livre qui figure déjà dans presque toutes les bibliothèques; nous n'en voulons signaler l'édition nouvelle à tous les lecteurs qui recherchent la vérité des faits, l'impartialité des jugements, l'élevation de la pensée.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 847^e li-

vraison. (31 mars 1877). — Texte : Expédition polaire suédoise, sous la direction de M. le professeur A. E. Nordenskiöld. 1875. Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Riou.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 226^e livraison (31 mars 1877). — TEXTE : Scènes historiques : Henri, duc de Montmorency (1632). — Sur le goût de la Société chez les animaux, par M^{me} S. Doys. — Le corail, par H. Nerval. — Histoire du bébé, par J. Girardin. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. Dessins : Sahib, Crafty, et Castelli.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Hernies Guérison radicale par les nouveaux appareils et traitements de M. Ch. de Thomas Brondetti, herniaire spécialiste de Bordeaux, qui sera, avec un assortiment à consulter, le 19 avril à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, de 10 heures du matin à 3 heures du soir; se rend sur demande à domicile traite par correspondance (affranchir), et avertit qu'il ne prolonge pas son séjour au delà du jour fixé.

ENVOI GRATUIT ET FRANCO à toute personne qui en fait la demande AUX

PHARES de la BASTILLE

PARIS, 5 et 7, Place de la Bastille, PARIS du magnifique Catalogue illustré des habillements tout faits et sur mesure d'HOMMES et d'ENFANTS pour la Saison d'ÉTÉ de 1877

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE, BON MARCHÉ Ne se trouvent qu'aux

PHARES de la BASTILLE 5 et 7, Place de la Bastille PARIS

L'ÉCLAIREUR FINANCIER Parait tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières.

2 fr. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. Paris. — 43, rue Vivienne 43, — Paris. Envoyer mandat ou timbres postes.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop *Coméra*, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

Guérison de la **PHTISIE PULMONAIRE** et de la **Bronchite chronique**, traitement nouveau, Broch. de 136 pages, 11^e édit., suivie de nombreuses observations par le Docteur Jules BOYER (de Paris). — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timb.-poste à M. DELAHAYE, libr.-éditeur, 23, pl. de l'École-de-Médecine, Paris.

INSTITUTION MUSSET TOULOUSE

44, PLACE DE LA VISITATION (37^e année) Dirigée par M. Ch. MUSSET DOCTEUR ÈS-SCIENCES Le 15 avril réouverture des cours préparatoires aux divers baccalauréats.

La Serviette magique, article de première nécessité dans tous les intérieurs. — Se trouve partout.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon, chez **A. ROBERT**, Fab. Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et gratuits.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant c. **CONSTIPATION** et Hémorrhoides. Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^o 2.50. Poste 2.75. Dépot dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris

LE **MUSÉE POUR TOUS**

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement. Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose : 1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.; 2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^o, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 44 fr. 25	Série de 5 numéros... 42 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

PHARMACIE S^t-SEVEZ

PLACE DU MARCHÉ EN FACE LA CATHÉDRALE A CAHORS

M. S^t-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa PHARMACIE qu'il avait fermée, pour gérer la *Pharmacie Centrale*, depuis la mort de M. Vinel.

Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM. les médecins.

On trouvera à la PHARMACIE S^t-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, M^m. Réceit, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharm^{ies}.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	10 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *L'ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

DRAGEES DOCTEUR DEB toniques Dépuratives au copahivate de fer et de manganèse. Guérison certaine, sans injections et sans mercure, de toutes les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou anciennes, et des maladies des voies urinaires. Prix : 4 fr. **POUDRE DOCTEUR DEB** souveraine dans les maladies de la peau, Dartres, Boutons, Démangeaisons, etc. C'est un puissant fortifiant et dépuratif merveilleux des affections résultant d'un vice du sang ou de l'acreté des humeurs. Prix : 5 fr. Expédition franco. **Formerie** (Oise), pharm^{ie} BELLOU. Dépôts à Paris, chez HUGOT, 49, r. Vieille-du-Temple et pharm^{ie} TARIN, 9, place des Petits-Pères. A Cahors, pharmacie Dulac.

Académie de Médecine

« L'Eau minérale d'**OREZZA** ferrugineuse, » « nérale d'**OREZZA** acide, »

« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. » Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des **GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE** et toutes les maladies provenant de **L'APPAUVRISSEMENT DU SANG** Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

LA SERVIETTE MAGIQUE

Est garantie parfaite pour remettre instantanément à neuf, par le simple frottement, sans poudre, ni pâte, ni peau : Or, Argenterie, Ruolz, Plaqué, Métal anglais, Cuivre poli, Fer, Acier.

La Serviette Magique spéciale pour l'argenterie et le métal blanc se vend : 4 fr. 60 la boîte de 3; franco en France : 2 fr. La Serviette double pour cuivre, acier, fer, ornements d'églises, armes, etc., se vend : 3 fr. 25 la b^{te} de 3; franco en France : 4 fr.

La petite Serviette à bijoux pour l'or, les bijoux, les pipes en écume : 4 fr. 50 la boîte de 6; franco en France, 2 fr. **Ecrire à F. AMPENOT, 3, r. du 4-Septembre, Paris.** En Vente chez tous les quincailliers, marchands de ruolz, bijoutiers, etc.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. pour les Départements.. 4 fr.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Pytiriasis, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.

POMMADE SOUVERAINE

de CARRÉ, Pharmaciens à Bergerac et Tours Exiger MARQUE DÉPOSÉE et incrustée dans LE POT.

Attestations favorables de MM. les Docteurs Nombreux CERTIFICATS de Guérison. Prix du Pot : 2 fr. 50. Par poste : 3 fr. 50. A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm^{ies}.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi SAVON ROYAL de THRIDACE de VIOLET pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et LYON, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Metz, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors. PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ. FAIT DES COQUES Tous les Dimanches.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 48 Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 130 millions ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 83,009,563 fr. Arrérages payés aux Rentiers..... 135,371,454 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.